

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 15.10.24

Membres présents :

Représentants de parents d'élèves :

M. BORDE Franck
 Mme LE BOURDONNEC Audrey
 Mme DUBOIS Karen
 M. LE BRUN Stéphane
 Mme MARTEAU Marina
 M. SERRANDOUR Cédric
 Mme HARDOUIN Sarah

Représentants de l'éducation Nationale

M. HELLIO

Représentants des municipalités :

M. DALLET, conseiller municipal délégué aux affaires scolaires de la Mairie de Fréhel en charge des affaires scolaires

Enseignantes :

Mme BOURRET Alexandra
 Mme GESTIN Isabelle
 Mme LEOST Aurélie
 Mme PRYJDA-SUREAU Nathalie

Absents excusés : M. RAULT, Inspecteur de l'Education Nationale,
 Mme MOISAN, Maire de Fréhel
 M. HELLIO, DDEN
 Mme ALLAIN Laëtitia, représentante des parents d'élèves

Ordre du jour :

1. Organisation pédagogique
2. Règlement intérieur
3. Présentation du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté)
4. Programme de lutte contre le harcèlement : pHARe
5. Remerciements pour les travaux et achats
6. Les projets pédagogiques
7. Questions diverses

Préambule : les rôles du conseil d'école : le conseil donne des avis et suggestions sur le fonctionnement de l'école ou sur toute question intéressant la vie de l'école.

1. Organisation pédagogique :

PS1/PS2/MS : $8+7+6 = 21$ (→d'autres TPS en attente.)

GS/CP : $12+11+1$ (à la rentrée des vacances d'automne) = 24

CE1-CE2: $10+11 = 21$

CM1/CM2 : $11+7 = 18$

→ $82 + 1$ (rentrée automne) enfants scolarisés en ce début d'année scolaire = 83

La répartition :

- La classe de PS-MS est prise en charge par Mme BOURRET et Mme DANIEL (le lundi)
- La classe de GS/CP est prise en charge par Mme LEOST et Mme DANIEL (le jeudi).

Un décloisonnement est opéré pour les après-midis : Mme BOURRET accueille les GS pendant la sieste des élèves de la classe maternelle. Ainsi, le groupe des GS et celui des CP bénéficient d'un temps privilégié en petit effectif pour favoriser les apprentissages fondamentaux.

- La classe de CE1-CE2 est prise en charge par Mme GESTIN.
- La classe de CM1-CM2 est prise en charge par Mme PRYJDA-SUREAU et Mme DANIEL (le vendredi).

L'école de Fréhel accueille les élèves les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 16h30

Voici l'emploi du temps :

Fréhel	9h00	12h15	12h15	13h45	13h45	16h30
LUNDI	Enseignement				Enseignement	
MARDI	Enseignement				Enseignement	
MERCREDI						
JEUDI	Enseignement		Pause méridienne		Enseignement	
VENDREDI	Enseignement				Enseignement	

Cette année scolaire, nous espérons recevoir une candidature pour accueillir un employé de service civique : la volontaire participe à des actions et projets au service des élèves dans les domaines de la pédagogie et de la citoyenneté. Ses missions diverses : participer à l'accueil du matin ; aide à la préparation du matériel indispensable à la pédagogie de classe (photocopies, ateliers, collage de feuilles...) ; assister les enseignants, pendant les temps de classe et notamment lors des activités sportives, artistiques, scientifiques ; accompagnement lors des sorties scolaires ; animations de cours pendant les récréations...

2. Règlement intérieur :

Le règlement ayant été fourni aux nouvelles familles en début d'année pour information, il ne nécessite pas une relecture point par point. Toutefois quelques rappels essentiels sont notés.

Depuis la rentrée 2019, selon la loi pour une École de la confiance promulguée au Journal Officiel le 28 juillet 2019 l'instruction est obligatoire à **l'âge de 3 ans** (présence obligatoire dès la rentrée de l'année des 3 ans).

Nous insistons à nouveau sur les points suivants : Les élèves doivent se présenter dans un état de propreté convenable, **en bonne santé** et montrer la **plus grande correction à l'égard des autres élèves et de tout personnel de l'établissement** (utiliser un vocabulaire approprié au vivre ensemble).

Concernant le contexte actuel, nous gardons les modalités d'accueil de l'an passé : Les élèves, à partir de la GS sont accueillis dans la cour de l'école. **Seuls, les parents d'élèves de la classe maternelle seront autorisés à entrer dans l'école pour conduire leur enfant dans la classe.**

La sortie des élèves se fait au portail de l'école, sous la responsabilité des enseignantes. **Seuls, les parents d'élèves de la classe maternelle seront autorisés à entrer dans l'école pour venir chercher leur enfant dans la classe.**

Question du goûter : Selon la note du 25 mars 2004, « La collation matinale à l'école n'est ni systématique ni obligatoire. Aucun argument nutritionnel ne justifie la collation matinale qui aboutit à un déséquilibre de l'alimentation et à une modification des rythmes alimentaires des enfants.

Cependant, compte tenu des conditions de vie des enfants et des familles qui peuvent entraîner des contraintes diverses, il peut être envisagé de proposer aux élèves une collation dès leur arrivée à l'école maternelle ou élémentaire et, dans tous les cas, au minimum deux heures avant le déjeuner. »

C'est pourquoi les goûters ne sont envisageables que le matin et seulement pour les enfants qui n'auraient pas pu déjeuner.

En conclusion, la petite collation (facultative) actuellement autorisée ne doit pas être trop riche : **les gâteaux et friandises sont interdits**. Les enfants pourront apporter un fruit ou une compote et limiter les emballages (utilisation d'une boîte à goûter...) pour être en adéquation avec l'enseignement donné en classe. Cette collation est amenée à disparaître progressivement d'ici à la fin de l'année. Nous comptons sur la participation des familles pour mener ce projet à bien.

Propositions de challenge sur le goûter dans l'année (ex : pas de collation tous les lundis pendant un mois)

Point sur le climat scolaire : la lutte contre le harcèlement (présentation du protocole en point 4 du présent CR).

Dans le cadre du plan Vigipirate, **les horaires doivent impérativement être respectés**. Vu la configuration de notre école, ouvrir aux retardataires occasionne un dérangement préjudiciable à tous.

Rappel aux parents de maternelle : veuillez fermer le portillon derrière vous en partant.

Faire remettre un panneau à poser sur le portillon.

Vote du nouveau règlement : adopté à l'unanimité.

Le règlement revu sera consultable sur le site de l'école, restera valable jusqu'au premier conseil d'école de l'année scolaire 2025-2026 et sera immédiatement applicable.

3. Présentation du PPMS

Dans le cadre de la sécurité des enfants, nous allons procéder dans l'année à plusieurs types d'exercices :

- Les exercices d'évacuation-incendie traditionnels.
- **Les exercices liés aux dangers venant de l'extérieur**. Ces exercices s'intègrent dans un plan : le Plan Particulier de Mise en Sûreté. Le PPMS est un « plan ». Il est destiné à la fois à l'école et aux forces de sécurité qui devraient intervenir en cas de :

- **Risque majeur** (comme une tempête, inondation, nuage toxique...). Tout ceci se traduit par un confinement des enfants dans un lieu sécurisé, au sein de l'école. D'ordinaire, le confinement s'effectue dans la salle de sieste et garderie. Les élèves de toutes les classes sont réunis dans un même lieu.
- **D'attentat, d'intrusion** malveillante ou de toute autre forme d'attaque menaçant directement ou indirectement la sécurité des personnes présentes sur le site : ces exercices se traduisent par un confinement et une protection des enfants.

Dans ce second cas, deux types de scénarii se présentent à nous :

- 1) Si le danger **provenait de l'environnement proche de l'école** : Les enfants sont alors **confinés (après perception de l'alarme sonore PPMS)** dans la pièce dédiée au confinement risque majeur : se cacher et faire le silence. Toutes les portes sont verrouillées et barricadées, et les élèves sont tous confinés au même endroit.
- 2) Si l'intrusion était **directement dans l'école**, **l'alarme visuelle** est déclenchée via le boîtier que chaque adulte possède (n'importe quel adulte peut déclencher cette alarme). **Le but de cette alerte est de se soustraire à la visibilité du danger**. Deux cas de figure se présentent après observation :
 - **La menace n'est pas directement visible**. Les enfants sont invités à se

cacher et faire le silence dans la classe. Toutes les portes sont verrouillées et barricadées. Ceci afin de ne pas s'exposer à la menace.

- **La menace est visible** : l'adulte détermine si la fuite est possible. Dans le cas contraire, les enfants sont confinés dans la classe. L'exercice de ce scénario est en cours de réflexion, afin que les enfants puissent l'assimiler dans les meilleures conditions possibles.

Le PPMS est donc le résultat d'une réflexion collective. Il sera réajusté en fonction des exercices. (« Travailler le scénario fuite » ; pour le moment on privilégie « on se cache »).

En cas de coupure de courant, un système de relais est prévu pour le PPMS confinement ; la télécommande est autonome.

Nous rappelons que le signal émis via le boîtier est conjointement envoyé aux services de sécurité et aux élus.

Les couleurs du boîtier :

- Rouge : intrusion
- Jaune : incident interne
- Vert : Ouverture du portail

- Un exercice sécurité - incendie a été réalisé le vendredi 27 septembre ainsi qu'un PMMS intrusion le 8 octobre 2024 (en présence des policiers municipaux et de l'adjoint aux affaires scolaires). Un PPMS risque majeur est programmé le 28 novembre. D'autres exercices sécurité (incendie, PPMS en cas d'accident majeur et intrusions) sont programmés sur toute l'année.

4. Lutte contre le harcèlement :

Le programme PHARE :

Plan de lutte contre le **HARcèlement** à l'École.

Ce programme se concrétise sur le terrain par un protocole mis en place lorsqu'une situation se révèle :

quand une situation préoccupante est repérée, rapportée/signalée (situation de bien-être malmenée), le protocole PHARE sera impulsé : des élèves seront ressources pour aider la situation en suivant la méthode de préoccupations partagée.

Il est à noter la différence entre intimidation/ harcèlement qui se définit par la nature et la fréquence.

Il faut repérer les signaux : c'est la répétition qui fait qu'on appelle Harcèlement.

Mise en place de la méthode de préoccupation partagée :

1 : équipe d'école (un enseignant) : entretien avec l'élève-cible (et parent si souhait) et recueillir ses propos : compléter la fiche 1^{er} entretien: journalisation pour garder trace.

2 : Equipe d'école ou de circonscription : entretien avec les élèves ressources + présumés intimidateurs



PRÉAMBULE

Le harcèlement sous toutes ses formes nie les valeurs de la République et de son École. L'école est perçue pour certains élèves comme un lieu de souffrance en raison de la violence (incident subi, infligé par leur entourage social immédiat). La prévention du harcèlement est un enjeu majeur pour la réussite éducative : en effet, le fait d'être victime ou auteur de harcèlement entre élèves peut être à l'origine de difficultés scolaires, d'absentéisme, voire de décrochage, mais aussi engendrer de la violence ou des troubles de l'équilibre psychologique et émotionnel. Cela peut conduire à des dépressions graves pour celui qui en est victime, menant parfois jusqu'au suicide. La loi Pour une École de la confiance affirme le droit à une scolarité sans harcèlement. Prévenir et lutter contre le harcèlement est donc un devoir qui s'impose à tous les membres de la communauté éducative.

Le programme PHARE est un plan de prévention du harcèlement entre élèves qui s'accompagne de nombreux outils de traitement des situations de harcèlement ainsi que de contenus pédagogiques et éducatifs de prévention dispensés tout au long de l'année. PHARE est le gage d'une école ou d'un collège engagé dans la lutte contre tous les phénomènes de harcèlement. Le label ne garantit certes pas l'absence de phénomène de harcèlement dans l'établissement mais offre l'engagement que les situations seront suivies avec la plus grande attention, le bien-être des élèves étant central.

RAPPEL CHARTRE D'ENGAGEMENT DES ÉCOLES ET DES COLLÈGES PHARE

CHARTRE D'ENGAGEMENT DES ÉCOLES pHARE!

1. Mon école s'engage pour 2 ans à mettre en place le programme PHARE.
2. Mon école s'engage à s'appuyer sur l'équipe ressource de la circonscription formée par l'académie à la prise en charge des situations de harcèlement.
3. Mon école prévoit un protocole d'intervention en cas de suspicion de harcèlement.
4. Mon école s'engage à participer aux temps forts : concours NAH, Journée NAH, Safer Internet Day.
5. Mon école s'engage à dispenser les 10 h d'apprentissages annuelles aux élèves du CP au CM2.

CHARTRE D'ENGAGEMENT DES COLLÈGES pHARE!

1. Mon collège s'engage pour 2 ans à mettre en place le programme PHARE.
2. Mon collège s'engage à constituer une équipe ressource de 5 personnels et à suivre la formation dispensée par l'académie.
3. Mon collège prévoit un protocole d'intervention en cas de suspicion de harcèlement.
4. Mon collège s'engage à former au moins 10 ambassadeurs collégiens pour devenir acteurs de la prévention et lanceurs d'alerte.
5. Mon collège s'engage à mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles et les personnels.
6. Mon collège s'engage à participer aux temps forts : concours NAH, Journée NAH, Safer Internet Day.
7. Mon collège s'engage à dispenser les 10 h d'apprentissages annuelles aux élèves de la 6^e à la 3^e.

NON AU HARCELEMENT

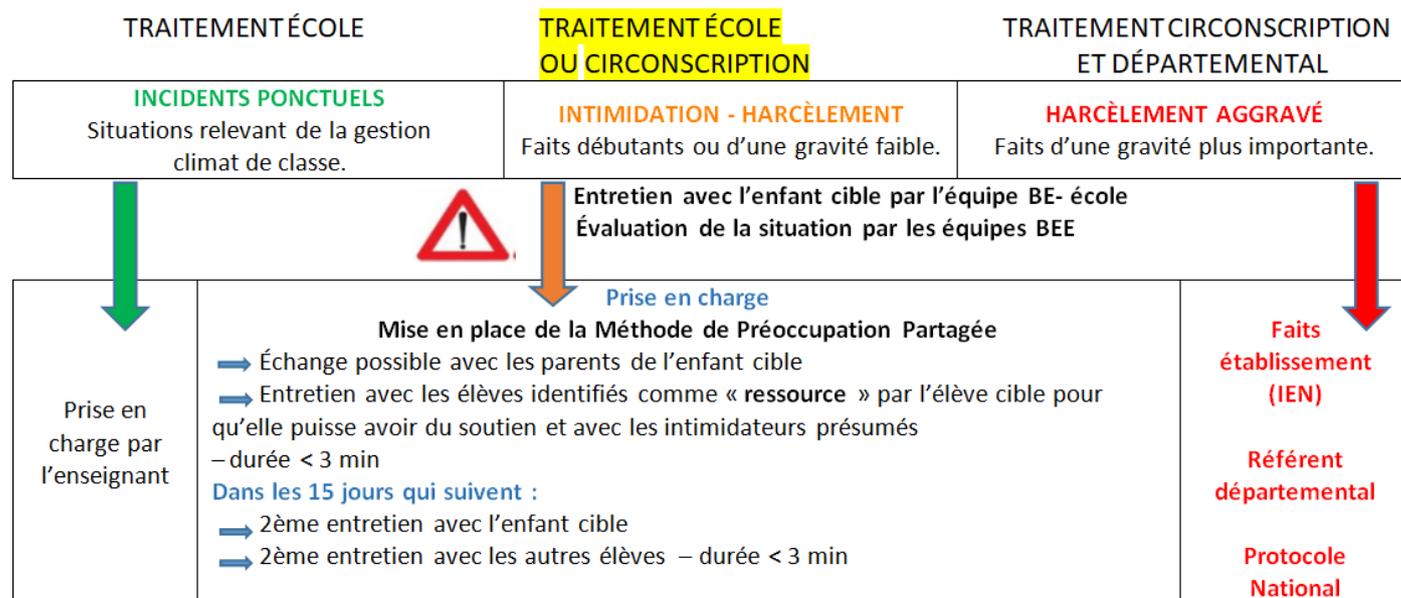
(l'intimidateur ne sera jamais désigné pour voir si on peut « inverser la vapeur », changement de comportement) : entretiens individuels de 2-3 min. méthode non blâmante, mais contraignante : pas de sanction pour éviter les représailles auprès de l'enfant-cible : chercher l'alliance des élèves.

Dans le 15 jours qui suivent

3 : 2^{ème} entretien avec l'élève-cible et parent (si souhait) : bilan sur la situation : est-ce que ça a changé ? Amélioration ?

4 : 2^{ème} entretien avec les élèves ressources et intimidateurs : bilan sur la situation : est-ce que ça a changé ?

Si la méthode ne suffit pas, on passe au niveau supérieur : harcèlement aggravé : fait établissement



5. Remerciements pour les travaux et achats :

Les enseignantes remercient la municipalité pour les travaux effectués :

- Travaux conséquents dans la cour de l'école : végétalisation, revêtement du sol et aménagement d'espaces thématiques. Les espaces verts sont conséquents et manquent de liaison entre eux : cheminement. Il serait souhaitable d'aménager des petits chemins en dalles japonaises par exemple pour éviter les piétinements et la boue.
- Portail remis en fonction le 10 octobre. Nous avons demandé un bouton d'appel à l'intérieur mais c'est un bouton de sortie qui a été installé et cela pose un problème de sécurité : n'importe qui peut entrer dans l'école. Nous souhaiterions que cela soit modifié.
- Opacification faite pour la porte intérieure de la classe des CE
- Intervention réalisée par SBSI qui a pu résoudre le problème de connexion au réseau : désinstallation du serveur Kwartz pour une nouvelle installation plus intuitive et fiable en matière de connexion. Nous remercions également pour le service de maintenance alloué à la classe numérique mobile (valises ordinateurs portables). Cependant, il faudra prévoir son renouvellement (la valise datant de 2018 soit 6 ans d'utilisation quotidienne).

- Suite à notre courrier du 25/01/2024 concernant le budget 2024, les aménagements demandés ont été réalisés. Concernant les petits achats demandés, pouvons-nous faire la commande ?

Relance de travaux :

- Entretien des huisseries (infiltrations d'air et d'eau qui endommagent le sol et les murs notamment dans la classe maternelle et CE) : en cours
- Raccrocher ou changer les rideaux du bureau.
- Demande d'opacification des portes de CP et CM pour les exercices du PPMS.

L'équipe enseignante se réjouit des très bons rapports entretenus avec les membres de la municipalité qui répondent toujours favorablement, autant que faire se peut. Cette relation positive permet un réel travail en collaboration.

6. Les projets :

- Le projet voile des élèves de CM1-CM2 est reporté au printemps (manque de personnel à l'école de voile) et sera lissé sur 6 séances (3 journées entières), pour un montant total 1950,00€ (5 séances seront financées par la municipalité de Fréhel, à hauteur de 1625,00€ et la 6^{ème} séance sera financée par l'amicale laïque à hauteur de 325,00€ ; les transports sont financés par DINAN Agglomération (environ 300,00€ pour 3 trajets aller-retour).

- En partenariat avec le syndicat mixte : 4 séances : Classe des GS-CP et CE1-CE2 : **Arpentons la forêt**

Séance 1 : les géants de la forêt : le 8 octobre 2024 après-midi : la découverte des arbres *au bois de Coron*

Séance 2 : La forêt en hiver : le 21 mars après-midi Immersion au pays de Sylvanie , Les trucs et astuces des animaux de la forêt pour passer l'hiver Découverte des champignons : *Plédéliac*

Séance 3 et 4 : jeu d'orientation : le 27 mai 2025 à la journée Se repérer en forêt, utiliser une boussole, prendre des repères

Le projet est financé par l'amicale Laïque : 406,00 (animation) + les transports (transport 1 : 187,00 + transport 2 + transport 3)

- Toute l'école va participer au Festival du théâtre pour Rire de Matignon le 12 novembre à 10h00 (classes des CE et CM) : «l'épopée de Pénélope» et le 14 novembre à 14h00 pour les maternelles et GS-CP: « ça cartonne». (transports financés par l'amicale Laïque) : nous contribuons à l'exposition ayant pour thème « l'espace ».
- Cinécole : Cette année, le projet est en sommeil, le temps de la réfection de la salle. Proposition cinéma : en lien avec l'EHPAD, film inter générationnel (aller voir un film à l'EHPAD avec les personnes âgées)
- L'animateur sportif de DINAN Agglomération va animer 1 séquence sportive avec les classes de CE et CM : orientation (période 4).
- Les classes aimeraient participer à différentes rencontres sportives en fonction des propositions et places disponibles.
- Le projet littérature en partenariat avec la bibliothèque de Fréhel : en cours de rédaction.
- Le projet-Chorale d'école se perpétue, avec un spectacle le 31 janvier 2025 (salle des

fêtes de Fréhel) : un conte musical : Maël et Nyamba.

- Spectacle des **Trois chardons** le 7 mars 2025 : conte théâtralisé (financé par l'amicale Laïque).
- **Piscine** pour les **GS-CP** de Fréhel et **CE1-CE2**. Les séquences d'apprentissage se feront tous les mardis et jeudis : **10 séances du 11 mars au 24 Avril 2025**
 - Les mardis de 10h20 à 11h00. Le départ de l'école se fera à 9h45.
 - Les jeudis de 14h40 à 15h20. Le départ de l'école se fera à 14h00.Nous remercions les parents bénévoles ayant passé l'agrément !
- Les classes des **GS-CP** et **CE** (période à définir pour 10 séances) relancent le **projet danse** en collaboration avec l'intervenante de l'APMI (Atelier des pratiques musicales intercommunal). Le projet s'articule autour des **émotions** : Ces deux projets ont été construits et pensés dans une dynamique de continuité des apprentissages amorcés il y a deux ans, de manière à poursuivre et approfondir la démarche culturelle et artistique. L'an passé le projet a été parcellaire puisque l'intervenante était en arrêt. Les enfants ont pu découvrir l'univers de la danse à travers des jeux d'expression corporelle basés sur la coopération. Mais le thème des émotions n'a pas été abordé.
- Venue d'un intervenant du spectacle **en avril** pour les classes jusqu'au **CP** sur le thème « **les 4 éléments** » (conté par **Bruno MAREC**), pour les **CE-CM** : **l'espace** (budget 450€, financé par l'Amicale laïque)
- Les élèves de **CM1-CM2** devraient participer au **cross du collège d'Erquy** (date à déterminer au prochain conseil école-Collège) pour amorcer la liaison **CM2/6^{ème}**.
- La fête de l'école aura lieu fin juin : certainement le dimanche 22 juin ?
- **Classe montagne** pour les **CM** : projet hiver 2026 : étude et rédaction du projet programmée au printemps 2025
- Projet **classe dehors** pour les maternelles après la Toussaint.

7. questions diverses :

Remontées de parents : On forcerait les enfants à terminer leurs assiettes. A voir avec le personnel.

Question du gaspillage alimentaire.

Faire les devoirs en autonomie à la garderie, est-ce possible ?

Remerciement :

Un remerciement est adressé à toutes les personnes ayant participé au conseil d'école qui s'achève à 21h11.

Rédaction et relecture : Mme LÉOST, Mme GESTIN Isabelle, Mme BOURRET Alexandra, Mme PRYJDA-SUREAU Nathalie, M. DALLET


ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE
LE BOURG
FRÉHEL
TÉL. 02 96 41 51 04

PRÉAMBULE

Le harcèlement sous toutes ses formes nie les valeurs de la République et de son École. L'école est perçue pour certains élèves comme un lieu de souffrance en raison de la violence récurrente subie, infligée par leur entourage social immédiat. La prévention du harcèlement est un enjeu majeur pour la réussite éducative : en effet, le fait d'être victime ou auteur de harcèlement entre élèves peut être à l'origine de difficultés scolaires, d'absentéisme, voire de décrochage, mais aussi engendrer de la violence ou des troubles de l'équilibre psychologique et émotionnel. Cela peut conduire à des dépressions graves pour celui qui en est victime, menant parfois jusqu'au suicide. La loi Pour une École de la confiance affirme le droit à une scolarité sans harcèlement. Prévenir et lutter contre le harcèlement est donc un devoir qui s'impose à tous les membres de la communauté éducative.

Le programme PHARE est un plan de prévention du harcèlement entre élèves qui s'accompagne de nombreux outils de traitement des situations de harcèlement ainsi que de contenus pédagogiques et éducatifs de prévention dispensés tout au long de l'année. PHARE est le gage d'une école ou d'un collège engagé dans la lutte contre tous les phénomènes de harcèlement. Le label ne garantit certes pas l'absence de phénomène de harcèlement dans l'établissement mais offre l'engagement que les situations seront suivies avec la plus grande attention, le bien-être des élèves étant central.

RAPPEL CHARTRE D'ENGAGEMENT DES ÉCOLES ET DES COLLÈGES PHARE

CHARTRE D'ENGAGEMENT DES ÉCOLES PHARE¹

1. Mon école s'engage pour 2 ans à mettre en place le programme PHARE.
2. Mon école s'engage à s'appuyer sur l'équipe ressource de la circonscription formée par l'académie à la prise en charge des situations de harcèlement.
3. Mon école prévoit un protocole d'intervention en cas de suspicion de harcèlement.
4. Mon école s'engage à mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles et les personnels.
5. Mon école s'engage à participer aux temps forts : concours NAH, Journée NAH, Safer Internet Day.
6. Mon école s'engage à dispenser les 10 h d'apprentissages annuelles aux élèves du CP au CM2.

CHARTRE D'ENGAGEMENT DES COLLÈGES PHARE¹

1. Mon collège s'engage pour 2 ans à mettre en place le programme PHARE.
2. Mon collège s'engage à constituer une équipe ressource de 5 personnels et à suivre la formation dispensée par l'académie.
3. Mon collège prévoit un protocole d'intervention en cas de suspicion de harcèlement.
4. Mon collège s'engage à former au moins 10 ambassadeurs collégiens pour devenir acteurs de la prévention et lanceurs d'alerte.
5. Mon collège s'engage à mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles et les personnels.
6. Mon collège s'engage à participer aux temps forts : concours NAH, Journée NAH, Safer Internet Day.
7. Mon collège s'engage à dispenser les 10 h d'apprentissages annuelles aux élèves de la 6^e à la 3^e.

NON AU HARCÈLEMENT